

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

PLF 2017

Mouvements d'emplois de la DDFiP de l'Orne en 2017

A. Les lignes directrices du volet emploi au niveau national

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP s'inscrit dans les lignes directrices suivantes :

1 – En terme d'évolution quantitative du plafond d'emplois

La loi de finances pour 2017 prévoit **2130** suppressions d'emplois pour la DGFIP, soit un volume identique à celui de 2016.

Afin d'accompagner la mise en place du prélèvement à la source (PAS) au 1^{er} janvier 2018, un renfort spécifique de +500 ETP a été validé par les Ministres.

Corrigé du solde des transferts entre programmes (+12 ETP) et d'un allègement exceptionnel du volume des suppressions d'emplois de 2016 (+80 ETP) pris en compte sur 2017, l'évolution quantitative des emplois est donc de -1 538 emplois contre - 2 111 en 2016.

L'effort qui pèse sur la DGFIP et ses services est donc en retrait par rapport aux exercices précédents.

2 – En terme de répartition

Toutes les typologies de directions (services centraux, directions nationales et spécialisées, directions territoriales) voient leurs emplois diminuer.

De même, toutes les catégories d'emplois sont appelées à contribuer à l'effort de suppressions.

L'évolution des emplois de cadres supérieurs est conforme à celle annoncée dans l'exercice de GPEEC des A+. Les mouvements d'emplois localisés à ce titre (suppressions et redéploiements) permettent de converger vers la dotation cible de chaque direction. La déformation catégorielle des emplois des catégories A, B et C évolue de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs pour chacune de ces catégories.

Ainsi, les suppressions d'emplois des catégories A et B sont ajustées, par déport sur la catégorie C.

3 – En terme de mouvements d'emplois

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, un volume significatif d'emplois est redéployé entre directions pour accompagner les transferts d'activité.

Ces redéploiements résultent en particulier de l'adaptation de la carte des assignments de la dépense de l'État à la réforme territoriale, de l'extension des services facturiers, de la fusion des centres de services partagés, de la création de direction de l'immobilier de l'État (DIE) et de la nouvelle organisation des services locaux du Domaine, de la poursuite de l'adaptation du contrôle fiscal et de la constitution d'une brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC), principalement.

4 – En terme de méthode

La méthode Magerfip, qui fut actualisée en 2014, est stabilisée. Les directeurs conservent des marges de manœuvre pour localiser les mouvements d'emplois dans leurs services.

Schéma récapitulatif du volet emplois pour la DGFIP en 2017

1	PLF	Suppressions PLF 2017	-2 130
2	Transferts entre programme	Transferts entrants	27
		Transferts sortants	-15
		Solde transferts	12
3	Décision des Ministres	Allègement exceptionnel suppressions PLF2016	80
1+2+3 =	Evolution d'emplois à décliner		-2 038
4	Mise en œuvre du prélèvement à la source	Renforts	500
1+2+3+4 =	Solde net du schéma d'emplois		-1 538

B. L'évolution globale pour le département de l'Orne

L'application de la méthode MAGERFIP aboutit pour la direction à une suppression de 12 emplois.

Ce chiffre global est obtenu par addition d'une contribution proportionnelle de 8,5 emplois, de gains de productivité liés à Télé IR et à la dématérialisation des paiements SPL pour 1 emploi chacun, des correctifs de charges de 5,5 emplois, du transfert de 2 emplois pour les Poles d'évaluation du Domaine, du renfort de 1 emploi au Service local du Domaine auxquels sont retranchés 1,3 emplois au titre de la dotation accueil favorable à notre direction et 2 emplois de correctif opérationnel.

A ce nombre, il faut soustraire :

- deux unités de dotation au titre du prélèvement à la source (PAS).
- une unité obtenue auprès de la déléguée interrégionale sur la marge de correction qui lui est accordée par la centrale.

Ainsi, au titre du PLF 2016, ce sont donc **11 emplois** qui vont être supprimés à la DDFiP de l'Orne.

EVOLUTION NETTE DES EMPLOIS PLF 2017

VENTILATION PAR CATÉGORIE DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS						
Idiv CN	A	B		C		TOTAL
		Admi	Géo	Admi	AST	
-1	-2	-3	-1	-2	-2	-11

Ces éléments sont repris dans les fiches jointes ([Emplois-Annexe1](#) et [Emplois-Annexe2](#)).

C. L'impact de la restructuration du réseau en 2017

Les emplois des postes et services restructurés restent à la disposition des directions qui portent les projets. Ils peuvent être redéployés vers d'autres structures ou utilisés pour financer les suppressions d'emplois (cf infra emplois de catégorie A).

Les opérations de restructurations suivantes ont été validées dans l'Orne avec une mise en œuvre soit au 01/01/2017 soit au 01/09/2017 :

- **Fermeture de la Trésorerie mixte de Vimoutiers au 01/01/2017 :**

- Les emplois de comptable des postes restructurés sont automatiquement « transformés » en poste administratifs et rendus ainsi disponibles pour le département. Tel est le cas du cadre A du poste comptable de Vimoutiers. Aussi , dans ce cadre, il est proposé de transférer cet emploi et de l'implanter à la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne (3ème adjoint inspecteur)

- Transfert de la gestion SPL à la Trésorerie de Gacé (sauf trois communes) : 1 emploi de catégorie C est transféré ;

- Transfert du recouvrement de l'impôt au SIP/ SIE d'Argentan (sans transfert d'emplois) ;

- Transfert de la gestion hospitalière de l'hôpital de Vimoutiers vers la Trésorerie d'Argentan : 2 emplois de catégorie B sont transférés .

- **Transfert de la gestion hospitalière de l'hôpital de Sées** de la trésorerie de Sées vers la trésorerie d'Alençon Ville et Campagne : sans transfert d'emplois.
- **Transfert de siège des SPF d'Argentan et de Mortagne à Alençon.** Ces deux SPF seront implantés à la RAN d'Alençon et renommés respectivement Alençon 3 et Alençon 4.
- **Transfert du pôle enregistrement du SIE d'Alençon vers le SPF d'Alençon 1 :** 2 emplois de catégorie B et 3 emplois de catégorie C sont transférés.

Il en résulte des mouvements d'emploi au TAGERFIP de la DDFIP de l'Orne pour intégrer dans leurs nouvelles structures les emplois A+, A, B et C des postes impactés par ces mouvements.

Concrètement pour la DDFIP de l'Orne, les mouvements au TAGERFIP se traduisent de la manière suivante, sans impact sur le volume global des emplois A, B et C de la direction :

Structure	A+	A	B	C
RAN d'ARGENTAN				
Trésorerie de Vimoutiers		-1	-2	-1
Trésorerie d'Argentan			+2	
SPF Argentan		-1	-2	-3
RAN de L'AIGLE				
T Gacé				+1
RAN d'ALENCON				
SPF-E Alençon 1			+2	+3
SPF Alençon 3 (Argentan)*		+1	+2	+3
SPF Alençon 4 (Mortagne)	+1		+2	+2
SIE			-2	-3
T Alençon Ville et Campagne		+1		
RAN de MORTAGNE				
SPF de Mortagne	-1		-2	-2

*il sera proposé la suppression d'un emploi de cat. C dans le cadre du PLF

D. L'évolution des emplois de catégorie A+

Le PLF 2017 (Magerfip) pour la catégorie A+ porte sur la suppression d'un emploi d'IDIV CN à la direction.

Par ailleurs, suite au reclassement des postes comptables au 01/01/2017,

- 1 poste de catégorie C4 a été reclassé en catégorie C3 : la trésorerie de Domfront ;
- 1 poste de catégorie C4 a été reclassé en catégorie C2 : le SPF d'Alençon 1 ;
- 2 postes de catégorie C3 ont été reclassés en catégorie C2 : le PRS de l'Orne et la Trésorerie de la Ferté - Macé.

Ces changements impactent le Tagerfip. Le nombre d'emplois de catégorie A+ implantés passe donc de 34 à 35 (-1 en direction, +2 postes comptables).

Enfin, il est précisé la qualification de l'emploi d'encadrant du PCRCP : un emploi d'IP est implanté au TAGERFIP sur le PCRCP.

EMPLOIS DE A+ sur la RAN d'Alençon AU 01/09/2017								
		AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	IDIV HC/ CSC	IDIV CN	TOTAL
POSTES NON COMPTABLES	DIRECTION	1	1	2	4		4	12
	PCE						1	1
	PCRCP				1			1
POSTES COMPTABLES	PRS					1		1
	SIP					1		1
	SIE					1		1
	SPF-E ALENCON 1					1		1
	SPF ALENCON 4						1	1
	T. AVC					1		1
	T SEES						1	1
	PAIERIE					1		1
TOTAL		1	1	2	5	6	7	22

E. L'évolution des emplois de catégorie A

Les conséquences du PLF 2017 pour la catégorie A s'établissent à hauteur de 2 emplois à supprimer.

Suite à la publication de l'arrêté ministériel relatif à la fermeture de la trésorerie de Vimoutiers (cf supra), l'emploi de comptable est mis à la disposition du département. Dans ces conditions, le poste de comptable de la Trésorerie du Vimoutiers est redéployé à la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne.

2 emplois de catégorie A de la mission/structure Eval Dom (évaluateurs domaine) sont redéployés sur une nouvelle structure hors département de l'Orne. Cela étant, un emploi de catégorie A est quant à lui redéployé en Direction sur le Service Local du Domaine (SLD).

Enfin, un emploi de catégorie A en direction est supprimé au titre de Magerfip.

EMPLOIS DE CAT. A		
Vimoutiers	-1	Redéploiement
T AVC	+1	
Eval Dom	-2	Transfert/redéploiement
Direction (SLD)	+1	Transfert/redéploiement
Direction	-1	Magerfip
Total 2017	-2	

F. L'évolution des emplois de catégorie B

Les conséquences du PLF 2017 pour la catégorie B s'établissent à hauteur de 4 emplois nets à supprimer, dont un emploi de géomètre.

EMPLOIS DE B		
MAGERFIP	-1	PCRP
	-1	BANT Alençon : géomètre
	-1	SIE DOMFRONT
	-1	SIP ALENCON
	-1	EDR
Rééquilibrage B et C / réels	1	Paierie
	-1	T AVC
Transfert d'emplois	-1	T la Ferté Macé
	1	T Flers
PAS	1	SIP ALENCON
TOTAL PLF	-4	

- **PCRP** : il apparaît que les effectifs réels au 01/12/2016 (une vacance d'emploi par rapport aux effectifs implantés) sont en adéquation avec les charges gérées par le PCRP. Aussi, il est proposé de supprimer un emploi de catégorie B sur cette structure.
- **SIE Domfront** : l'analyse comparative des charges / emplois des différents SIE conduit à supprimer un emploi de cadre B au 01/09/2017 sur ce service.
- **SIP Alençon** : 1 emploi est supprimé au titre du projet de loi de finances. Cela étant, un emploi est créé au titre du prélèvement à la source. Les effectifs implantés de ce service restent donc stables.
- **BANT Alençon** : l'emploi supprimé, un poste de géomètre, est actuellement vacant.
- **EDR** : un emploi sera prochainement vacant. Le choix de cette suppression a été arbitré en observant qu' il paraît plus opportun de maintenir un emploi dans le réseau, plutôt que dans l'EDR.
- **T. la Ferté-Macé / T. Flers** : dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017, la trésorerie de la Ferté - Macé perd la gestion de la CDC de la Ferté - St Michel, dissoute et la commune de la Ferté - Macé intègre la communauté d'agglomération de Flers. Cette modification réduit de façon significative les charges de la trésorerie de la Ferté - Macé. Afin de tenir compte des principales évolutions du SDCI, un emploi de cadre B est transféré à la Trésorerie de Flers.

G. L'évolution des emplois de catégorie C

Les conséquences du PLF 2017 pour la catégorie C s'établissent à hauteur de 4 emplois, dont 2 emplois d'AST (agent des services techniques) à supprimer.

EMPLOIS DE C		
MAGERFIP	-1	AST Flers
	-1	AST Mortagne
	-1	Direction
	-1	SPF Argentan (Alençon 3)
	-1	SIP Flers
Rééquilibrage B et C / réels	-1	Paierie
	1	T AVC
PAS	1	SIP FLERS
TOTAL	-4	

- **Emplois d'AST** : il s'agit des deux emplois de gardien concierge des sites de Flers et de Mortagne. Les deux agents actuellement affectés sur ces emplois partent à la retraite en 2017 et 2018.

- **SPF Argentan (Alençon 3)** : l'analyse comparative des structures, des emplois et des charges par SPF conduit à supprimer 1 emploi sur ce SPF

- **SIP Flers** : 1 emploi est supprimé au titre du projet de loi de finances. Cela étant, un emploi est créé au titre du prélèvement à la source. Les effectifs implantés de ce service restent donc stables.

* *

L'ensemble de ces évolutions au TAGERFIP du 01/09/2017 est présenté dans le tableau synthétique joint (Emplois- Annexe3).

Les évolutions négatives sont marquées en rouge, les évolutions positives sont marquées en vert.